

L'Assurance Retraite

accompagne les entreprises
dans le cadre de leurs accords seniors

- 
- Agir en partenariat pour mettre en œuvre des actions personnalisées
 - Proposer des services favorisant le maintien des seniors dans l'emploi
 - Informer les salariés pour faciliter leur choix

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Retraite**



Le Gouvernement fait de la mobilisation en faveur de l'emploi des seniors une priorité forte.

Le maintien en emploi des salariés âgés répond en effet à un triple objectif :

- économique,
- de cohésion sociale, par l'insertion de toutes les générations dans l'entreprise,
- de financement de la protection sociale.

Cette mobilisation constitue une opportunité pour les entreprises de valoriser talents et expériences confirmés et de favoriser la transmission des savoirs entre les générations.



**BON
à SAVOIR**

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 incite les entreprises de plus de 50 salariés à négocier des accords ou établir des plans d'actions relatifs à l'emploi des salariés âgés.

Les partenaires des entreprises sont également présents à leurs côtés pour mettre en œuvre des actions adaptées à leurs besoins.



La **Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)** et son réseau de **Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat)** s'engagent dans la conception d'une offre de services spécifique à destination des entreprises, pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions Seniors, notamment pour l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite.

Il s'agit, à titre d'illustration :

- de présentations des dispositifs auprès des Directions des Ressources Humaines,
- d'interventions auprès des salariés de l'entreprise présentant notamment :
 - le fonctionnement des différents régimes de retraite,
 - le Droit à l'Information et ses supports que sont le Relevé Individuel de Situation (RIS) et l'Estimation Indicative Globale (EIG),
 - les démarches à effectuer en vue du départ à la retraite,
 - les dispositifs de prolongation d'activité tels que la surcote, la retraite progressive ou le cumul emploi-retraite.
- d'une approche des situations individuelles des salariés dans le cadre de « diagnostics conseils personnalisés » **dès 55 ans** en tête à tête avec un conseiller de la Carsat au sein des agences du réseau de l'assurance retraite.

Au-delà de ces services, les Carsat mettront à la disposition des entreprises des offres « à la carte » adaptées à leur contexte et à leurs attentes.



www.lassuranceretraite.fr

La Carsat de la région Languedoc-Roussillon propose aux entreprises de concevoir ensemble les projets d'accompagnement retraite adaptés à leurs attentes.

Dès à présent, vous pouvez contacter nos chefs de projet « Conseil en Entreprises »

Personnes à contacter :

Isabelle URBANI

Directrice adjointe Retraite et Déclarations

Florence MANZONI

☎ 04 67 12 92 20

florence.manzoni@carsat-lr.fr